

ECONOMIE ET TERRITOIRE

DESSERTÉ

ON PEUT SE RENDRE À L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ :

par voiture particulière

L'aéroport est aisément accessible par l'autoroute A16 et la RN1 depuis Paris ou Amiens Il est également possible de rejoindre l'aéroport par la RN31 depuis Rouen ou Reims Par autocar au départ de Paris-Porte Maillot et d'Amiens-gare-routière.

par le bus

(depuis le centre ville) soit par Navette régulière reliant l'aéroport au centre-ville (Cathédrale, gare et mairie) soit par la Ligne 12 (Mairie - Zone d'activités des Tilleuls – Tillé-Aéroport).

par le train

La SNCF assure une liaison entre Paris (*Gare du Nord*) et Beauvais. La gare de Beauvais est connectée également aux villes de Creil et du Tréport. Liaison Beauvais-Roissy-Disneyland. Une navette assure la liaison Aéroport de Beauvais-Tillé - Aéroport Charles de Gaulle - Disneyland Paris.

INSTALLATIONS

Des travaux sur la piste ont été réalisés en juin 2009 afin d'installer un système ILS Cat III, permettant l'exploitation de l'aéroport par très mauvais temps (*notamment à partir d'une visibilité de 200 m*). Le système ne devrait toutefois pas être opérationnel avant le printemps 2011.

Une nouvelle aérogare de 6 000 m² a été inaugurée le 2 décembre 2010 et mise en service progressivement depuis le 6 décembre. Elle accueille de nouvelles boutiques, un restaurant, une douzaine de banques et bornes d'enregistrement, une salle d'attente et d'embarquement de 2 000 m² au sein duquel seront installées des boutiques détaxées.

3 nouveaux postes avion (*moyen courrier*) ont été aménagés à proximité immédiate de ce nouveau terminal, portant ainsi à 11, le nombre total de parkings avion moyen courrier à Beauvais. Est prévue la construction d'un hôtel d'un minimum de 80

chambres situé à 600 mètres environ des terminaux d'arrivée et de départ à l'Aéroport de Beauvais-Tillé.

EMPLOI

Aujourd'hui l'aéroport accueille trois compagnies, dont la principale est Ryanair (84% de son trafic), il emploie 1 000 personnes et est ouvert au trafic national et international commercial, régulier ou non, aux avions privés, aux IFR et aux VFR.

GOVERNANCE

En février 2008, le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé (*Conseil général de l'Oise, Conseil régional de Picardie, Communauté d'agglomération du Beauvaisis*), son propriétaire, a décidé de renouveler pour 15 ans la délégation de service public de l'exploitation à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, désormais associée à Véolia Transport. Avec cette nouvelle gestion, 68 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 14,5 millions d'euros par le syndicat mixte, vont être investis dans la modernisation de l'aéroport afin d'améliorer à la fois la protection des riverains et l'accueil des voyageurs.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC RYANAIR

Ryanair est la principale compagnie aérienne opérant sur Beauvais. Ryanair y opère depuis 1997. Un rapport de la cour des comptes démontre les nombreuses anomalies qui subsistent au sein des contrats passés par la compagnie aérienne et l'aéroport de Beauvais. En fait la plupart des services ne seraient pas facturés par l'aéroport de Beauvais. Selon le rapport « Ryanair bénéficie de la gratuité des prestations de base » précisant que cela a comme conséquences directes un déficit en ce qui concernant les activités d'assistance aéroportuaire « La Chambre observe, au vu des résultats de comptabilité analytique obtenus, que le centre de coût assistance aéroportuaire (*centre 630.610*) est largement déficitaire (*1,344 M€ en 2004 et 1,411 M€ en 2005*).

La gratuité des prestations de base accordée à Ryanair en est en grande partie responsable ». D'autre part, toujours selon la CIRC Picardie, les contrats passés entre les deux entités ne semblent pas valables sur le plan légal. Principalement car la procédure de validation n'est pas conforme, « *Dès lors, la chambre observe que la valeur juridique des contrats prévoyant des conditions tarifaires particulières ou des aides financières, signés par le président en l'absence de délibération de l'assemblée générale est faible en cas de contestation.*»

Enfin, le rapport estime que les aides attribuées à Ryanair sont potentiellement illégales: « La chambre observe ainsi que les aides et remises accordées sont non seulement contraires au dispositif arrêté par la CCIO mais qu'elles pourraient être considérées comme illégales en droit interne et qu'elles sont aussi contestables au regard de la réglementation européenne ». Au-delà des services non facturés, Ryanair perçoit des subventions publiques au titre de son activité à partir de l'aéroport de Beauvais. Plusieurs sources de presse indiquent le montant de ses subventions. Ryanair toucherait environ 9€ par passagers au départ de Beauvais, soit 28,6 M€ de 2001 à 2006. La dernière ligne ouverte vers Pau a été quant à elle subventionnée à hauteur 350 000 euros.